

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON DE LA FFAAA

SAMEDI 13 JANVIER 2018

Le samedi 13 janvier 2018, à 13h30 à Béziers (Salle SNCF- Avenue Joseph Lazare) s'est tenue, en présence de Monsieur Claude BOYER, Vice-président fédéral en charge des relations intérieures et extérieures, l'assemblée générale ordinaire de la Ligue Languedoc Roussillon de la Fédération Française d'Aïkido, Aïkibudo et Affinitaires.

Étaient présents ou représentés les clubs suivants :

Affiliation	Club	Lieu	licenciés	voix
<b>AUDE</b>				
16110092	Aïkido MJC Narbonne	Narbonne	43	2
16110452	Aïki club Limoux	Limoux	38	2
16110492	Aïkido trébéen	Trèbes	20	1
16110522	Ecole chaurienne aïkido	Castelnaudary	6	1
16110532	Budobi	Montolieu	9	1
16110562	Aïkido MJC Lézignan Corbières	Lézignan Corbières	21	2
16110582	Carcassonne olympique Aïkido	Carcassonne	22	2
16110553	Aïkibudokas de l'Aude	Carcassonne	5	1
<b>GARD</b>				
16300662	Entente pour l'Aïkido	Nîmes	5	1
16300982	As versoise am	Argilliers	5	1
16301112	Ass nîmoise Kenbukai	Nîmes	13	1
16301182	Ak Bushido club Garons	Garons	11	1
16301192	Aïkido Bellegarde	Bellegarde	32	2
16301212	Aïkido Bezouce	Bezouce	15	1
16301232	Aïkido club de Sommières	Junas	9	1
16301242	Aïkidojo Nîmes	Nîmes	15	1
60300015	Kinomichi soaxia	Alès	46	2
60300025	Kinomichi kiia	Cassagnoles	110	4
<b>HÉRAULT</b>				
16340222	Sète Aïkido	Sète	47	2
16340792	Aïkido club de Castries	Castries	27	2
16340802	Kihon gi budo kai aiki ryu	Castelnau le Lez	37	2
16340812	Kokoro Aïkido Ganges	Ganges	32	2
16340982	Aïkido ascba	Béziers	25	2
16341012	Club lattois des de AM	Lattes	21	2
16341052	Aïkido kaizen	Montpellier	8	1
16340922	Aïkido escal	Montpellier	40	2
<b>LOZÈRE</b>				
16480332	Aïki Méjean	Florac	17	1
<b>P.O.</b>				
16660152	Shinto kan dojo	Le Barcarès	19	1
16660232	Kenkyu Aïkido	Villeneuve de la Raho	6	1
<b>Total voix</b>				<b>45</b>

u

Étaient absents les clubs suivants :

Affiliation	Club	Lieu	licenciés	voix
<b>AUDE</b>				
16110462	Aïkido Carcassonne	Carcassonne	14	1
<b>AVEYRON</b>				
16120742	Som Aïkido	Millau	41	2
<b>GARD</b>				
16300652	Aïkido Cévennes	Le Vigan	43	2
16300952	Aïkido am Valleraugue	Valleraugue	21	2
16301042	Aïkido Marguerittes	Marguerittes	70	3
16301102	Aïkido Manduel	Manduel	22	2
1631132	Aïkido Saint Gervasy	Saint Gervasy	3	1
16301142	Sei sui kan	Moussac	23	2
16301163	Ecole nîmoise Am Japonais	Nîmes	14	1
16301172	Budo du gardon	Comps	29	2
16301202	Mikado	Le Vigan	6	1
16301222	Aïkido Poulx	Poulx	10	1
<b>HÉRAULT</b>				
16340533	Aïkibudo Frontignan	Frontignan	45	2
16340722	Aïkido Montpellier	Montpellier	34	2
16340732	Aïkido club Pérols	Pérols	8	1
16340862	St Mathieu de Trévièrs	St Mathieu Trévièrs	29	2
16340902	Aïkido Agro	Montpellier	10	1
16340912	Aïkido Claret	Claret	4	1
16340943	Aïkibudo Caux	Caux	23	2
16340952	Gigean Aïkido	Gigean	31	2
16341032	ASC	St Clément de Rivière	11	1
16341032	Uzumaki Aïkido	Grabels	8	1
<b>LOZÈRE</b>				
16480342	Musubi Aïkido	Mende	14	1
16480362	Judo club Marvejols Aïkido	Marvejols	4	1
<b>P.O.</b>				
16660122	Aïkido Thuir	Thuir	59	3
16660172	Aïkido club de Toulouges	Toulouges	21	2
16660192	Aïkido sakura club	Salses le Château	5	1
16660212	AK Cerdagne CAPCIR	La Llagonne	10	1
16660242	L'art de l'Aïkido	Argelès/Mer	27	2
16660252	Cabestany olympique culturel	Cabestany	14	1
16660612	Aïkido JC catalan	Perpignan	15	1
<b>Total voix</b>				<b>48</b>

Pour le club le Club "Aïkido Tarascon-Beaucaire" (16301002), absent et non représenté, aucun règlement de cotisation n'a été enregistré.

Total des voix : **93**  
 Quorum : **47 + 1**

4

## **Ordre du jour :**

- 1- Accueil et émargement à partir de 13h; début de l'AGO à 13h30
- 2- Approbation du CR de l'Assemblée générale ordinaire du 18 novembre 2017
- 3- Point d'information sur l'application de l'article 20 de nos statuts
- 4- Point d'information sur les propositions de la Commission technique
- 5- Point d'information sur les Comités départementaux : dissolution au 31 décembre 2017 ou dérogation jusqu'au 30 juin 2018, reversement des actifs nets, selon les comptes rendus de leurs AGO et AGE envoyés à la ligue
- 6- Compte de résultats 2016/2017
- 7- Budget prévisionnel 2017/2018
- 8- Appel à candidatures et vote de l'assemblée générale pour compléter les postes vacants du Comité directeur : réception des candidatures adressées à la Vice-présidente Béatrice NAVARRO par courrier postal ou courriel au plus tard le 31 décembre 2017
- 9- Questions diverses : achat d'un roll-up fédéral ; demandes et suggestions des clubs.

### **1- Accueil et émargement**

L'accueil et l'émargement débute à 13h.

Après un mot d'accueil, la Vice-présidente Béatrice NAVARRO ouvre l'assemblée générale ordinaire à 13h30.

Au terme de l'émargement, il apparaît que 45 voix sont présentes ou représentées, sur 93 voix exprimables. Le quorum fixé à l'article 17 des statuts n'est donc pas atteint.

La Vice-présidente clôt la première assemblée générale ordinaire et annonce qu'une seconde assemblée générale ordinaire sera ouverte à 14h, conformément aux dispositions de ce même article 17 des statuts et à la convocation du 12 décembre 2017.

La seconde assemblée générale ordinaire est ouverte à 14h15, et peut donc valablement délibérer.

La vice-présidente indique qu'il faut procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Claude REMISE s'y oppose et demande un vote. En sa qualité de représentant de la FFAAA, Claude BOYER précise qu'il n'y a pas eu lieu à procéder à un vote pour la désignation de secrétaire de séance.

Patrick LANOY est désigné secrétaire de séance.

### **2- Approbation du CR de l'Assemblée générale ordinaire du 18 novembre 2017**

Le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 18 novembre 2017, dont l'assemblée relève le caractère lacunaire, inexact et inachevé, est cependant adopté à l'unanimité, dans un esprit de conciliation.

### **3- Point d'information sur l'application de l'article 20 des statuts de la Ligue régionale LR**

Claude BOYER procède à un rappel des dispositions de l'article 20 des statuts qui prévoient une procédure de "sauvegarde" en cas de dysfonctionnement de la Ligue.

Claude REMISE fait remarquer que dans ce cas, une assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée dans les 15 jours, ce qui n'a pas été fait.

Claude BOYER rappelle que l'article 20 prévoit qu'en cas de dysfonctionnement, c'est le Comité directeur fédéral qui prend provisoirement la main sur le fonctionnement de la Ligue et qu'il "a le droit de convoquer, à titre exceptionnel, dans un délai de 15 jours une assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue".

Il précise que cette formulation ne lui en fait donc pas obligation.

En l'occurrence, il rappelle qu'un mandat a été régulièrement donné à la Vice-présidente en application du troisième aliéna de l'article 20 pour assurer l'intérim et que cette mission de prise en charge de la gestion de la Ligue pourrait aller jusqu'au terme des mandats en cours, soit jusqu'en 2020, mais qu'en

u

application de ce mandat, la Vice-présidente peut décider de la mise en place d'un nouveau Comité directeur.

Claude REMISE demande si l'intérim doit être assuré par le Vice-président fédéral ou la Vice-présidente de la Ligue en indiquant que si un président de Ligue avait été élu, il n'y aurait pas eu d'élection d'une Vice-présidente.

Claude BOYER rappelle les dispositions statutaires, aux termes desquelles un Comité de direction a été élu par l'assemblée générale et que c'est le Comité de direction qui a choisi un Président parmi ses membres, lequel a ensuite été confirmé par un vote de l'assemblée générale, et que c'est le Bureau qui a désigné une Vice-présidente en application de l'article 10 des statuts.

Il précise qu'il est naturel que l'intérim soit assuré par la Vice-présidente qui est par ailleurs membre du Bureau fédéral, et à ce titre qualifiée au sens de l'article 20.

Claude REMISE fait lecture des dispositions de l'article 6 des statuts qui prévoient la situation de vacance du poste de Président et indique qu'il n'a pas eu connaissance de l'application des dispositions de l'article 20, aucune notification n'ayant été faite aux membres de l'assemblée générale ; la Vice-présidente répond au contraire que l'assemblée générale de novembre s'est clôturée sur la mention de l'appel à l'article 20 de nos statuts, la mise sous tutelle ayant ensuite été publiée entre autres sur le site internet de la Ligue.

Claude BOYER rappelle que les dispositions de l'article 20 sont applicables en cas de situation "de crise" afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la Ligue et qu'en ce sens, elles prévalent sur celles de l'article 6 qui est applicable en cas de vacance simple de la présidence, et qu'aucune disposition statutaire ne prévoit de notification de la décision du Président fédéral.

Plus aucune observation n'étant formulée sur ce point, la Vice-présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### **4- Point d'information sur les propositions de la Commission technique**

Christian MARTINI présente le travail effectué par la Commission technique lors de sa réunion du 7 janvier 2018 et le calendrier modifié des dates de stages et d'examens proposé.

Il indique que les membres de la commission technique ont établi une proposition de calendrier au regard de la difficulté de trouver des dojos et de fixer des dates en cohérence avec le calendrier fédéral, tout en prenant en compte l'intérêt des licencié(e)s et en essayant de procéder à une répartition géographique des différentes manifestations sur l'ensemble des départements.

La Vice-présidente rappelle la nécessité de ne pas prévoir plus de deux intervenants par stage pour limiter les frais de déplacement, en accord avec la Trésorière Enza LOISON.

Après discussion, le calendrier proposé par la Commission, et joint au présent procès-verbal, est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

#### **5- Point d'information sur les Comités départementaux : dissolution au 31 décembre 2017 ou dérogation jusqu'au 30 juin 2018, reversement des actifs nets, selon les comptes rendus de leurs AGO et AGE envoyés à la Ligue d'appartenance.**

La Vice-présidente présente un point sur la dissolution des Comités départementaux.

Tous les Comités départementaux se sont positionnés pour une dissolution au 31 décembre 2017, sans demande de dérogation, sauf celui de l'Aude.

Elle précise qu'à ce jour, seul le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du Comité de l'Aude a été transmis à la Ligue, et qu'elle a adressé un courrier à chaque président pour le demander.

u

5.1. Béatrice NAVARRO indique, en sa qualité de Présidente du Comité départemental de l'Aude, que ce comité a modifié les articles 21 et 23 de ses statuts, ce qui lui permet de répartir de manière égale son actif net entre les 9 clubs adhérents du département, ce qui a été accepté par la Fédération. Le Comité départemental de l'Aude a également décidé de mener à terme les manifestations qui avaient été arrêtées jusqu'au 30 juin 2018.

5.2. Gilles PROMSY, Président du Comité départemental du Gard, confirme que l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 2017 a voté la dissolution au 31 décembre 2017. Il expose les difficultés liées à la transmission des informations nécessaires à la dissolution, notamment le fait qu'il n'a jamais eu la signature sur les comptes bancaires, pas plus que le trésorier, la signature ayant été laissée au précédent Président Serge GRISSI. Il précise que tous les documents (factures, relevés bancaires...) arrivent au siège du CODEP, situé au domicile de l'ancien Président, et que les documents manquants viennent d'être transmis récemment et qu'il reste à vérifier s'il ne manque rien.

Victor PEREIRA (As versoise am) indique qu'il n'a jamais été possible d'obtenir des informations sur les comptes du Comité départemental 30 malgré plusieurs demandes depuis deux ans, et qu'il a appris lors la dernière assemblée du 4 novembre 2017 que les comptes présentaient un solde créditeur de plus de 17.000 €. Il précise que le compte rendu de la réunion de l'AGE clôturant les comptes de 2016 n'a jamais été diffusé.

De façon générale, les représentants de clubs du Gard regrettent un manque de transparence et de n'avoir pas pu formuler de demandes de subventions malgré les besoins de certains, faute d'avoir eu connaissance des finances du Comité départemental 30.

Gilles PROMSY rappelle qu'il a pris la présidence à la mi-janvier 2017, et qu'il essaye de rétablir le dialogue avec les clubs depuis lors, mais qu'il manquait lui-même des informations qui ne lui étaient pas transmises.

Jacques BOUVIER (Ak Bushido club Garons) indique que ce manque d'information entraîne le transfert de 17.000 € à la Ligue, alors que les clubs du Gard auraient eu vocation à bénéficier de cette somme.

La Vice-présidente précise que le Comité du Gard est le seul à ne pas avoir modifié ses statuts pour prévoir une répartition de l'actif net de liquidation différente de celle initialement prévue, et s'étonne de la somme importante, qui aurait dû être utilisée en amont selon les projets successivement déposés auprès des différents partenaires.

Gilles PROMSY rappelle qu'il a proposé aux Présidents des clubs d'adresser un courrier à la Ligue, signé de tous, pour demander que cette somme soit répartie par la Ligue entre les clubs, pour une partie fixe et pour une autre partie au prorata de leur nombre d'adhérents, et que cette proposition avait été refusée par certains, au motif que le club de Marguerittes serait encore gagnant.

5.3. Pour le Comité de l'Hérault, dont le Président est absent, Christian MARTINI précise que la dissolution a été votée par l'assemblée générale extraordinaire le 23 décembre 2017 avec demande d'autorisation de modification des statuts à adresser au Bureau et au Comité directeur de la Fédération.

5.4. Le Comité départemental de la Lozère n'étant pas représenté, aucune information supplémentaire ne peut être donnée à l'assemblée générale.

5.5. Pierre Michel COULY a fait savoir par mail à la Vice-présidente que l'assemblée générale extraordinaire du Comité départemental des Pyrénées-Orientales se tenait le jour-même, -ce qui explique l'absence d'un grand nombre des représentants des clubs de ce département- et que la dissolution devrait être votée lors de cette assemblée.

U

## 6- Compte de résultats 2016/2017

Enza LOISON, en qualité de Trésorière, présente dans le détail les comptes de l'exercice 2016/2017 clôturés au 31 août 2017.

La Vice-présidente précise qu'elle-même n'a pas participé aux points budgétaires.

Les comptes de l'exercice 2016/2017 font apparaître un résultat négatif de 1.573,78 € pour un budget total de 21.069,11 €.

L'assemblée générale donne quitus à la Trésorière à l'unanimité moins une abstention.

## 7- Budget prévisionnel 2017/2018

Le budget a été établi au regard de l'activité de l'année antérieure et ne tient pas compte des fonds qui seront transférés par le CODEP du Gard.

Sur les stages, la perte envisagée est inférieure à celle constatée à la clôture de l'exercice précédent, compte tenu d'une réduction envisagée des coûts de réception, et d'un stage en moins. La perte sur l'organisation des stages est envisagée à hauteur de 400 €.

Pour les frais, la Vice-présidente précise qu'il existe un nouveau modèle de note de frais sur le site de la Ligue, dans l'onglet "*documents administratifs 2018*". Elle précise que dans l'urgence elle a dû décider avec la Trésorière d'une limitation des frais engagés, et que le Comité directeur qui sera mis en place pourra décider d'autres règles s'il le souhaite.

Le budget prévisionnel prévoit un report des aides financières à l'identique par rapport à l'exercice précédent. La Trésorière précise qu'il a été retiré du prévisionnel 1.400 € d'aide aux CODEP pour imputer cette aide aux clubs.

Compte tenu d'un report de subventions prévisibles de l'année N-1, le budget devrait être à l'équilibre.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

## 8- Appel à candidatures et vote de l'assemblée générale pour compléter les postes vacants du Comité directeur : réception des candidatures adressées à la Vice-présidente Béatrice NAVARRO par courrier postal ou courriel au plus tard le 31 décembre 2017

8.1. La Vice-présidente rappelle les modalités de la désignation des membres du Comité directeur fixées par les articles 6 à 8 des statuts.

Six postes sont à pourvoir. Les candidatures écrites devaient être déposées auprès de la Vice-présidente avant le 31 décembre 2017. Les membres du bureau de vote sont Sylvie MARTINI-CENDRE et Sébastien MARTY.

Les candidatures reçues sont les suivantes :

- Laurianne HERAN (30)
- Audrey JAUCOT (11)
- Serge KAIL (30)
- Patrick LANOY (30)
- Christian MARTINI (34)
- Gilles PROMSY (30)

Après dépouillement des votes exprimés à bulletin secret les résultats sont les suivants :

45 voix exprimées / 93

- |                   |         |      |
|-------------------|---------|------|
| - Laurianne HERAN | 45 voix | élue |
| - Audrey JAUCOT   | 45 voix | élue |
| - Serge KAIL      | 45 voix | élu  |

U

- Patrick LANOY	45 voix	élu
- Christian MARTINI	44 voix	élu
- Gilles PROMSY	44 voix	élu

Le Comité directeur est donc composé de :

- Dimitri DUBOIS (Aïkibudo)
- Laurianne HÉRAN
- Audrey JAUCOT
- Serge KAIL
- Patrick LANOY
- Enza LOISON
- Christian MARTINI
- Béatrice NAVARRO
- Gilles PROMSY
- Claude REMISE

Au terme du vote, la Vice-présidente suspend l'assemblée générale à 17h00, et les membres du Comité directeur se retirent pour procéder à l'élection des membres du Bureau et d'un(e) Président(e) dont la candidature sera proposé(e) à l'assemblée générale.

Après un vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Pour la Présidence : Béatrice NAVARRO présente sa candidature

Votants : 9, Exprimés : 8, Abstention : 1

- Béatrice NAVARRO	7 voix
- Enza LOISON	1 voix

Béatrice NAVARRO sera donc présentée à l'assemblée générale par le Comité directeur au poste de Présidente de la Ligue LR.

**Pour les membres du Bureau, sont élu(e)s à l'unanimité :**

- Audrey JAUCOT	Vice-présidente, en charge de seconder la Présidente dans toutes les tâches administratives et les relations avec les clubs,
- Christian MARTINI	Vice-président, en charge de la formation,
- Enza LOISON	Trésorière,
- Patrick LANOY	Secrétaire général,

**Sur proposition de Béatrice NAVARRO, les membres du Comité directeur désignent à l'unanimité :**

- Laurianne HÉRAN	en charge de la communication et des relations avec le kinomichi
- Serge KAIL	en charge de la communication, du site et des réseaux sociaux
- Gilles PROMSY	en charge de la formation et d'assurer le lien entre les commissions formation et pédagogie,
- Claude REMISE	en charge de la commission pédagogie (à créer)

L'assemblée générale est reprise à 17h30.

La vice-présidente Béatrice NAVARRO annonce les résultats du vote du Comité directeur et demande à l'assemblée générale de procéder à un vote à bulletin secret sur la proposition du Comité directeur pour l'élection de la Présidente, conformément à l'article 7 des statuts.

Après dépouillement des votes exprimés à bulletin secret les résultats sont les suivants :

45 voix exprimées / 93

Oui : 43, Non : 1, Bulletin nul : 1

**Béatrice NAVARRO est élue en qualité de Présidente de la Ligue LR.**

u

Béatrice NAVARRO remercie les membres de l'assemblée générale de leur confiance et précise qu'elle animera l'équipe nouvelle et assurera son mandat dans l'intérêt des pratiquant(e)s. Elle souhaite qu'il soit fait "table rase" du passé et des difficultés rencontrées dans le fonctionnement de la Ligue. Elle indique qu'elle souhaite inscrire son mandat dans une volonté de modernisation et de rénovation, notamment des moyens de communication et de transparence de fonctionnement, dans un état d'esprit permettant à toutes et à tous de pratiquer dans la joie et la sérénité retrouvées.

Claude BOYER se félicite de la mise en place d'une nouvelle équipe et d'une nouvelle Présidente qu'il félicite pour son élection. Il précise qu'au regard de la mise en place de ces nouveaux organes d'administration de la Ligue, il va faire le nécessaire auprès de la Fédération pour que la tutelle, qui n'est plus nécessaire, soit levée.

## **9- Questions diverses : achat d'un roll-up fédéral ; demandes et suggestions des clubs.**

### **9.1. Achat d'un kakemono**

La Présidente informe l'assemblée générale de la mise en place de nouveaux kakemonos avec le nouveau visuel fédéral 2017 au prix de 85 €.

Elle soumet au vote la proposition d'achat d'un exemplaire *adulte* pour les stages et/ou les manifestations, en précisant qu'il en existe également à l'attention des enfants, et que l'opportunité de l'achat de ce modèle enfants sera examiné à une autre occasion.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **9.2. Coût de la participation aux stages (tarif réduit)**

La Présidente propose la création du tarif réduit pour la participation aux stages à l'attention des jeunes et des étudiant(e)s, qu'elle propose de ramener de 20 € à 15 €.

Claude REMISE remarque que la vérification de la situation des demandeurs du tarif réduit entraîne un surcroît de travail pour les organisateurs de stages.

La Présidente considère qu'il n'est pas nécessaire de vérifier sur pièce et qu'il est nécessaire de faire confiance aux pratiquant(e)s, que l'on côtoie sur les stages.

Gérald FOURNIER demande si les demandeurs d'emploi pourraient également bénéficier du tarif réduit.

La Présidente précise que parmi les critères pris en compte pour l'attribution des subventions figurent les mesures prises à l'attention de publics ciblés, dont les jeunes.

Claude REMISE propose de baisser les prix pour tout le monde.

Victor PEREIRA propose d'accorder un stage gratuit pour un nombre de stages suivi à déterminer.

La Présidente propose de voter sur la réduction de la participation aux stages pour les moins de 18 ans et les étudiant(e)s, et d'étudier en Comité directeur une proposition pour les autres participant(e)s.

La résolution portant sur la réduction de la participation aux stages pour les moins de 18 ans et les étudiant(e)s est adoptée à l'unanimité.

### **9.3. Demande de subventions**

- Le club Aïkido Kaizen à Montpellier, qui connaît une extension, demande une aide pour acheter 6 tapis supplémentaires afin d'augmenter la surface de son tatami.

La Présidente indique qu'il doit envoyer trois devis, et solliciter le Comité directeur pour que cette demande soit traitée.

12



- Georges PARMENTIER demande l'achat d'un tableau blanc pour l'École des cadres et la formation.

La Présidente prend note de cette demande qui sera traitée rapidement.

#### 9.4. Difficultés rencontrées dans le Gard.

Serge KAIL indique que le fonctionnement du CODEP et de certains clubs du Gard, notamment Aïkido 30, semble poser quelques difficultés : il précise qu'il n'a jamais pu obtenir communication des statuts du CODEP qu'il a demandés depuis 4 ans auprès de l'ancien Président ; que dans certains clubs les Président et trésorier sont mari et femme, ou parent et enfant.

La Présidente rappelle que le Président fédéral a pris position sur ce dernier point en indiquant que s'il n'appréciait pas ce type de situation, à éviter, elle n'était pas interdite par la loi.

Serge KAIL propose que soit remis à la Ligue le double de la déclaration que chaque club dépose en préfecture sur la constitution de son Bureau.

Il indique que pour certains clubs, les enseignant(e)s déclaré(e)s ne sont pas les mêmes que sur leur site internet et que certains clubs font mention sur leur site d'enseignant(e)s qui ne sont pas titulaires du Brevet fédéral, ni même du premier Dan, ni d'une APE.

La Présidente indique avoir constaté ce problème pour le club de Comps qui fait état d'un "*enseignant en formation*".

Elle rappelle les règles applicables à l'enseignement et que les autorisations provisoires d'enseignement (APE) doivent être signées par le DTR et le Président de la Ligue : à défaut le club n'est pas couvert par l'assurance de la Fédération, ce qui pose à la fois un problème de responsabilité civile et de déontologie.

Après discussion, il apparait que les clubs en question se revendiquent de la FFAAA et qu'ils appartiendraient à Aïkido 30.

Serge KAIL va adresser des documents (copies écrans) à la Présidente qui les transmettra à la Fédération.

La Présidente indique ensuite que le club de Beaucaire / Tarascon n'a aucun(e) licencié(e) enregistré(e) à ce jour auprès de la Ligue et demande si des explications peuvent être apportées pour y remédier rapidement.

Claude REMISE indique qu'un nouveau Bureau vient d'être désigné et qu'il y aurait environ 10 enfants et 2 adultes qui y seraient licenciés.


La Présidente remarque que dans la mesure où les licences n'ont pas été adressées à la Ligue, la situation du club n'est pas en règle et qu'il n'est pas couvert en cas de difficulté, alors même que le club a réglé sa cotisation auprès de la Ligue ; la situation doit être réglée rapidement.

Claude REMISE indique qu'il transmettra le message à la nouvelle Présidente du club qui sera prochainement désignée.

*Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la Présidente clôt l'assemblée générale ordinaire à 18h00, et remercie les participant(e)s de leur présence et de la confiance qui lui a été accordée.*

Fait à Nîmes, le 23 février 2018.

La Présidente,  
Béatrice NAVARRO



Le Secrétaire général,  
Patrick LANOY

